

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit pénal et sciences criminelles				Code Diplôme : ABMDPE1				Date approbation/présentation CFVU : 16/09/2021										
Parcours-type : Droit pénal et sciences criminelles				Code VDI : 136				N° de version dans l'accréditation : 1										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :				Code Etape : ABMZEI				Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de la Formation : Mme Stéphanie FOURNIER, Mme Anne-Gaëlle ROBERT				Code VET : 211				Présentiel										
Responsable de l'Année : Mme Stéphanie FOURNIER, Mme Anne-Gaëlle ROBERT																		
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coeffi-ent (1) + (2)	CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES						NOMBRE D'HEURES						
						1ère session			Session de rattrapage			CM	TD	CM/TD	TP			
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %					Examen terminal	Coef. (2) ou %	
SEMESTRE 3																		
Unité 1 - Droit pénal approfondi				O	15	6												
Droit pénal général						6			Ecrit Oral	60% 40 %			E	100%			24	
Droit pénal spécial - personnes et biens																	36	
Unité 2 - Droit pénal international				O	9	3												
Droit pénal européen et international						3											12	
Droit pénal international appliqué - concours de plaidoirie Claude Lombois								O	100%				O	100%			12	
Unité 3 - Droit pénal comparé				O	6	2												
Droit pénal comparé - le système anglo-saxon						2	E/O	100%			oui	100%					12	
Anglais juridique - regards sur le système américain																	12	
Unité 4 - Professionnalisation et recherche				O														
Maîtrise de la présentation orale																	4	
Méthodologie de la recherche																	2	
Bonification 1				B		1												
Langues						1												
Sport						1												
Bonification 2				B		1												
Engagement étudiant						1												
Total ECTS / Semestre						30	Total Nbre d'heures						114,00	0,00	0,00	0,00		
SEMESTRE 4																		
Unité 1 - Procédure pénale approfondie				O	15	6												
Droit du procès pénal						6			Ecrit Oral	60% 40%			E	100%			24	
Droit pénal appliqué - études de dossier																	24	
Droit de la preuve pénale																	12	
Unité 2 - Droit de la peine				O	6	3												
Droit approfondi de l'exécution des peines						3			O	100%			O	100%			24	
Histoire de la peine et de la pensée pénale																	12	
Unité 3 - Sciences criminelles appliquées				O	3	2												
Criminologie appliquée						2	E/O	100%			oui	100%					12	
Police scientifique et médecine légale																	12	
Unité 4 - professionnalisation et recherche				O	6	3												
Stage																		
1 au choix																		
Mémoire							E et O	100%	oui	100%							6	
Rapport							E et O	100%	oui	100%							6*	
Clinique juridique							E et O	100%	oui	100%							6*	
Bonification 1				B		1												
Langues						1												
Sport						1												
Bonification 2				B		1												
Engagement étudiant						1												
Total ECTS / Semestre						30	Total Nbre d'heures						126,00	0,00	0,00	0,00		
Commentaire :																		
Les matières enseignées dans l'Unité 1 du Semestre 3 (Droit pénal approfondi) et dans l'Unité 1 du Semestre 4 (Procédure pénale approfondie) donnent lieu chacune, en fin de semestre, à un écrit comptant pour 60 % et, en fin d'année, à un examen transversal sous la forme d'un grand oral comptant pour 40 % de la note finale. Seules les épreuves écrites peuvent donner lieu à un rattrapage en seconde session.																		
La note des unités 4 "professionnalisation et recherche" correspond à la note obtenue à l'occasion de la soutenance de mémoire ou de rapport. La validation de cette note est conditionnée par la réalisation effective du stage obligatoire exigé par le RDE.																		
L'étudiant a la faculté de suivre, au semestre 3 et au semestre 4, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport affecté d'un coefficient de 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification, au total général du semestre sans conséquence sur le nombre de crédits.																		
Une bonification Engagement étudiant est également proposée au semestre 3 et au semestre 4 (se référer au règlement des études).																		
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables (bonification 1 + bonification 2).																		